

ASSOCIATION
« LA VOIE DU LOTUS »



Merci de ne pas laisser traîner ce document sur la voie publique.

ASSOCIATION
« LA VOIE DU LOTUS »



Merci de ne pas laisser traîner ce document sur la voie publique.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, rattachée au centre de bouddhisme tibétain « Paldenshangpa La Boulaye » en Bourgogne, siège français de la lignée Shangpa.

Son objectif

Rassembler des personnes désireuses de découvrir l'art religieux bouddhiste ainsi que d'étudier et pratiquer le bouddhisme tibétain sous la guidance d'un lama enseignant.

Les enseignements

Les enseignements sont dispensés par un lama enseignant désigné par le directeur spirituel du centre de La Boulaye qui organise l'orientation spirituelle des élèves.

Le lieu de pratique

L'association ne possède pas d'infrastructures propres, elle organise donc les enseignements et la pratique dans des salles prêtées ou louées.

Le calendrier

Le calendrier des enseignements est consultable sur le site de l'association (voir coordonnées).

Les coordonnées

✉ La Voie du Lotus – 2, Allée du Pressoir – 54510 ART-SUR-MEURTHE

☎ 07 61 14 99 47

@ associationlavoiedulotus@gmail.com

🌐 <http://lavoiedulotus.jimdo.com/>

Les frais d'adhésion et de session

L'adhésion s'élève à 50€ pour l'année.

Des frais de session sont demandés afin de couvrir les dépenses liées aux voyages du lama enseignant et à la location de la salle accueillant les participants. Ils s'élèvent à :

- 15€ pour une journée,
- 25€ pour un week-end,
- 5€ pour un enseignement d'essai.

Les dons au lama

Le lama enseignant n'est pas rétribué pour ses interventions au profit de l'association. Il est donc de coutume d'être généreux et de le remercier par des dons individuels.

Ces dons sont déductibles des impôts.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, rattachée au centre de bouddhisme tibétain « Paldenshangpa La Boulaye » en Bourgogne, siège français de la lignée Shangpa.

Son objectif

Rassembler des personnes désireuses de découvrir l'art religieux bouddhiste ainsi que d'étudier et pratiquer le bouddhisme tibétain sous la guidance d'un lama enseignant.

Les enseignements

Les enseignements sont dispensés par un lama enseignant désigné par le directeur spirituel du centre de La Boulaye qui organise l'orientation spirituelle des élèves.

Le lieu de pratique

L'association ne possède pas d'infrastructures propres, elle organise donc les enseignements et la pratique dans des salles prêtées ou louées.

Le calendrier

Le calendrier des enseignements est consultable sur le site de l'association (voir coordonnées).

Les coordonnées

✉ La Voie du Lotus – 2, Allée du Pressoir – 54510 ART-SUR-MEURTHE

☎ 07 61 14 99 47

@ associationlavoiedulotus@gmail.com

🌐 <http://lavoiedulotus.jimdo.com/>

Les frais d'adhésion et de session

L'adhésion s'élève à 50€ pour l'année.

Des frais de session sont demandés afin de couvrir les dépenses liées aux voyages du lama enseignant et à la location de la salle accueillant les participants. Ils s'élèvent à :

- 15€ pour une journée,
- 25€ pour un week-end,
- 5€ pour un enseignement d'essai.

Les dons au lama

Le lama enseignant n'est pas rétribué pour ses interventions au profit de l'association. Il est donc de coutume d'être généreux et de le remercier par des dons individuels.

Ces dons sont déductibles des impôts.